



USI - CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 / Fax 01 55 82 89 79  
Courriel : [contact@usi.cgt.fr](mailto:contact@usi.cgt.fr) - Site Internet : [www.usi.cgt.fr](http://www.usi.cgt.fr)

## Communiqué de presse

### **Accidents du travail, maladies professionnelles dans l'intérim le patronat saborde la négociation !**

Ce mercredi 22 avril à 10 h, à l'appel de l'Union Syndicale de l'Intérim CGT, plusieurs dizaines de salariés intérimaires ont investi l'agence d'intérim START PEOPLE 4, rue Vincent Leblanc à MARSEILLE et les agences d'intérim ACTUAL et MANPOWER, avenue de Penhoët à SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), pour dénoncer la passivité du patronat de l'intérim, le PRISM'EMPLOI, dans la négociation «Santé et Sécurité au Travail».

Cette négociation est engagée depuis le 28 février 2014.

A ce jour, la négociation est complètement bloquée alors que les accidents du travail et les maladies professionnelles frappent des milliers de travailleurs intérimaires et que les morts sur les chantiers, dans les usines, sur les routes, se comptent par dizaines.

**2 fois plus d'accidents qu'en CDI sur le même poste de travail, avec un taux de gravité 2 fois plus élevé ! Cela suffit !**

**Les intérimaires payent le tribut le plus lourd aux accidents du travail graves et mortels**  
Le bilan pour l'année 2013 est alarmant :

- 34.848 accidents du travail ont été comptabilisés pour 764 848 salariés intérimaires.
- 67 salariés intérimaires sont morts au travail.

De plus en plus de salariés sont à la limite de leur résistance physique.

**Brûlures, fractures, tendinites, chutes mortelles, harcèlement, épuisement, cancers, burn out, pressions...la maltraitance dans l'intérim existe bel et bien.**

Derrière les missions, le manque de formation renforcée au poste, l'absence d'équipements individuels de sécurité complets et l'inexistence de visites médicales, sans parler du suivi renforcé, les salariés intérimaires subissent de plein fouet une surexploitation qui ne dit pas son nom. La violence sur le lieu de travail existe bel et bien. **Par la peur et les pressions, les salariés intérimaires sont exposés à la MORT !**

La gestion INHUMAINE pratiquée par les directions des entreprises utilisatrices compte sur la bienveillance et la complicité du PRISM'EMPLOI. **La résistance patronale va jusqu'à cacher, notamment, les maladies professionnelles.** La CGT est choquée par le mépris envers les 2 millions de salariés intérimaires qui triment pour survivre.

Chaque jour, partout en FRANCE, des dizaines de milliers de travailleurs intérimaires sont exposés à des produits chimiques dangereux dont des cancérogènes, entraînant le développement massif de cancers dont la grande majorité sont liés aux expositions sur le poste de travail. Le scandale de l'amiante, la non-reconnaissance pour les salariés intérimaires exposés et leur exclusion à la cessation anticipée d'activité pour une grande majorité d'entre

eux, en dit long sur le noir avenir qui se profile pour celles et ceux qui travaillent actuellement dans des conditions de pénibilité.

**Mais s'il est inacceptable que des travailleurs succombent à cause des conditions de travail, il est encore plus inacceptable que la responsabilité des sociétés d'intérim soit écartée.** Sur conseil du PRISME'EMPLOI, celles-ci contestent systématiquement les accidents du travail. Une arnaque qui a pour effet de faire supporter à la Caisse Maladie ce qui devrait être supporté uniquement par la branche AT/MP, cette dernière étant uniquement financée par les entreprises sur un taux de risque. **La victime subit donc la double peine avec une indemnisation moindre.**

**Le simulacre de négociation et la tromperie doivent cesser.** Les opérations « poudre aux yeux » sur la sécurité et la santé au travail, lancées par PRISME'EMPLOI pour tromper l'opinion publique, par le biais de chartes « Prévention » et recommandations sans effet, n'ont que deux objectifs : contourner les dispositions légales et saborder la négociation collective de branche.

**Les zones de non-droit, la violence physique et mentale, résultent de stratégies d'entreprises qui cherchent à réduire les coûts et les droits sociaux en s'appuyant sur la main d'œuvre précaire, peu formée et nullement protégée.**

**L'USI-CGT responsabilise les employeurs de cette hécatombe sociale et accuse les pouvoirs publics de couvrir ces pratiques.**

*Montreuil, le 22 avril 2015*